

TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE CYBERESPACE

Iakoutsk, Fédération de Russie 28 juin – 3 juillet 2014

RAPPORT FINAL et DOCUMENT FINAL

La troisième conférence internationale *Diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace* a eu lieu à Iakoutsk, Fédération de Russie, du 28 juin au 3 juillet 2014. Cette Conférence fait partie des activités du programme de l'UNESCO Information pour tous (PIPT) et représente une contribution importante à la mise en oeuvre des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003 et Tunis, 2005).

La Conférence a été organisée par le Comité russe du programme de l'UNESCO Information pour tous, l'Université fédérale du Nord-Est à Iakoutsk et le Centre interrégional de coopération entre les bibliothèques, avec le soutien du gouvernement de la République de Sakha (Iakoutie), du Ministère de la Culture de la Fédération de Russie, de l'Agence fédérale de presse et des médias de masse de la Fédération de Russie, de la Commission pour l'UNESCO de la Fédération de Russie, et en coopération avec l'UNESCO.

Cette conférence interdisciplinaire a réuni des experts de 48 pays dans les domaines de la science, de la culture, de l'éducation, de la communication et de l'information, des représentants des organisations gouvernementales au niveau national et international, ainsi que des ONG, des chercheurs dans les domaines de la philosophie, de la sociologie et de l'anthropologie étudiant les questions liées à l'utilisation croissante du réseau Internet et d'autres Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), des décideurs politiques responsables du développement des sociétés de la connaissance, des gestionnaires de programmes sur les TIC et les médias du secteur privé et des institutions de la société civile, ainsi que des dirigeants de différents organes gouvernementaux de la Fédération de Russie.

La Conférence a été fondée sur le principe de la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique dans le monde numérique. Les participants ont discuté les aspects politiques, culturels, sociaux, éthiques et technologiques des activités qui visent à soutenir et à élargir la diversité linguistique et culturelle. Les discussions se sont concentrées sur les politiques, standards et instruments nécessaires à garantir la protection et la préservation de la diversité culturelle et linguistique et sur les instruments spécifiques pour la promotion du multilinguisme.

Afin d'accomplir ce travail, les participants ont tenu deux sessions plénières et huit sessions spécifiques dans le cadre de quatre sections thématiques:

- Section 1. TIC pour la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace
- Section 2. Aspects socio-culturels de la diversité linguistique dans le cyberspace
- Section 3. Préservation de la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace: vision et expérience nationales
- Section 4. Education pour la préservation de la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace.

La création et l'implémentation des politiques de perfectionnement et de préservation des langues et l'identification des bonnes pratiques dans ces domaines figuraient parmi les sujets transversaux de la Conférence.

En conclusion de leurs travaux, les participants à la conférence ont exprimé leur reconnaissance aux organisateurs et à ceux qui ont soutenu cet événement et ont adopté le document final : **Déclaration d'Iakoutsk sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace.**

DÉCLARATION D'IAKOUTSK SUR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE CYBERESPACE

Document final

de la troisième conférence internationale “Diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace”

Iakoutsk, Fédération de Russie

28 juin – 3 juillet 2014

Préambule

Les participants de la troisième conférence internationale “Diversité culturelle et linguistique dans le cyberspace”, sont conscients que :

Une large majorité des peuples du monde n'ont ni Etat, ni souveraineté. Le plus souvent, leurs langues ne sont pas les langues officielles de leur pays de résidence, parce que la plupart des pays sont multiethniques et multilingues. Même dans le cas le plus favorable, quand le gouvernement et les entités ethniques dominantes ou les plus nombreuses manifestent le plus grand respect des minorités ethniques et linguistiques, la plupart des langues demeurent marginalisées de diverses façons. Elles se développent ou se dégradent dans l'ombre de la langue majoritaire et dominante dans tel ou tel pays et qui est utilisée dans tous les domaines – politique, économique, culturel, scientifique, éducatif, etc.

La relation entre langue et culture est celle de l'interdépendance. Aucune langue ne peut se développer hors de la culture du groupe qui l'a créée et qui la parle. La culture est fonction de la langue, et la langue est vecteur de culture ; l'une n'existe pas sans l'autre. Chaque fois qu'on parle de culture, cela concerne la langue et chaque fois qu'on examine la langue, on touche à la culture, à travers cette langue.

La diversité linguistique et culturelle de l'humanité est le sommet d'un “iceberg” qui comprend aussi les identités culturelles, le sens de l'appartenance à une communauté, les origines personnelles, le patrimoine immatériel, les savoirs populaires nécessaires à la survie et acquis au fil des siècles, les interprétations spécifiques du contexte local et plus encore.

La diffusion en plusieurs langues des informations à propos de l'histoire, des langues et des cultures des différentes nations enrichit notre capacité à analyser les faits, événements et comportements grâce à des points de vue multiples qui contribuent à promouvoir la tolérance, l'entente mutuelle et le développement durable et pacifique de la civilisation contemporaine. La diversité culturelle et le multilinguisme favorisent le bien-être et l'épanouissement des êtres humains.

Les langues sont les réservoirs d'un riche et vaste héritage humain ainsi que de connaissances critiques pour la survie, c'est à dire les savoirs nécessaires concernant la santé, le bien-être et la participation à la vie comme à l'économie de la communauté locale et internationale, ainsi que les instruments nécessaires à la vie sociale, à l'expression et à la diffusion des traditions sociales et culturelles, à l'identification de soi-même et à la préservation de la dignité humaine de ceux qui parlent ces langues, qu'ils soient nés sur ce territoire ou bien immigrés.

L'urbanisation et la mondialisation encouragent l'assimilation des cultures ethniques et mettent en question leur statut majoritaire en les marginalisant davantage. La connaissance et l'expérience historique et culturelle préservées par ces cultures disparaissent progressivement et le potentiel de ces cultures et de ces langues se voit réduit. La marginalisation culturelle et linguistique sont des processus indissociables et interdépendants. Avec la mort des langues une culture unique disparaît. En même temps, d'après les pronostics et les avertissements constants de l'UNESCO, plus de la moitié des 7000 langues vivantes à ce jour pourraient disparaître en quelques générations.

La migration et la mobilité des personnes ont connu une croissance inédite ces dernières années. Pour la première fois, en 2010, la majorité de la population de la Terre vivait dans les villes, et cette

proportion ne cesse de grandir. Vers 2050, plus de 70% de la population de la planète sera urbaine. Ce degré élevé de concentration des gens dans les milieux urbains a fait croître la diversité linguistique, une tendance qui se poursuivra dans les années à venir.

Un nombre croissant d'études montrent qu'une stratégie bien organisée de gestion de la diversité, y compris de celle des langues des migrants, peut apporter des bénéfices sociaux et économiques à toute la société. La diversité peut aussi créer des bénéfices parce qu'elle augmente la variété des marchandises, services et savoir-faire disponibles en milieu urbain. Le niveau élevé des compétences résultant de cette diversité peut aussi stimuler la créativité, l'innovation et la croissance économique.

Le rôle des TIC

La société mondiale de l'information se forme rapidement et l'impact social récent des progrès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (les TIC) marque un tournant dans la préservation de la diversité culturelle et linguistique.

Le nombre d'utilisateurs actifs des TIC ne cesse de croître, surtout celui des utilisateurs de l'Internet. Celui-ci est devenu partie intégrante et essentielle de la vie de la plupart des jeunes, du fait de son vaste potentiel pour la communication, pour l'accès à l'information et au savoir, pour l'auto-expression, l'éducation et les loisirs ; il donne aussi une vision plus large sur le monde. Néanmoins, les services et l'information sur Internet étant pour la plupart disponibles seulement pour les langues dominantes, l'absence de certaines langues dans le cyberspace creuse davantage la fracture numérique existante. Tandis que la mondialisation encourage, de fait, la fusion des langues et des cultures en un seul standard, les TIC émergentes favorisent en même temps l'exploitation de différentes langues et cultures ainsi que la prolifération de nouveaux alphabets et systèmes d'écriture.

L'un des principaux facteurs qui empêche le renforcement et la diffusion des langues indigènes est le fait que certaines langues n'ont pas de tradition écrite. Dans le contexte actuel, seule la tradition écrite permet à une langue d'être reconnaissable et utile. Le cyberspace offre une chance unique de créer une tradition écrite à des coûts modiques, pour des possibilités maximales de diffusion.

L'époque numérique que nous vivons aujourd'hui nous offre une chance unique de soutenir la promotion active du bien-être, y compris à travers l'encouragement du multilinguisme et la préservation de la diversité culturelle dans le cyberspace. Les TIC existantes offrent de nouvelles possibilités de promotion de l'héritage linguistique et culturel afin d'assurer l'accès égal et universel aux connaissances nécessaires à la survie.

Conscients, de plus, du fait que le nombre croissant d'applications disponibles sur les médias sociaux peut apporter une contribution pertinente aux langues des minorités, à leur préservation et à leur promotion culturelle grâce aux services et aux apports des communautés et des individus, nous devons soutenir les initiatives qui visent à les encourager encore davantage.

Bien sûr, « disponibilité » ne signifie pas toujours « usage réel », l'accès gratuit ou abordable aux TIC reste encore un problème dans beaucoup de régions du monde et pour beaucoup d'utilisateurs potentiels. Pourtant, grâce aux solutions intelligentes et mobiles, tant la nouvelle génération que celles qui ont été auparavant numériquement exclues, sont entrées dans l'ère numérique. De plus, nous connaissons les opportunités et les risques potentiellement liés à ce processus.

L'humanité doit se fixer pour objectif commun d'assurer la diversité linguistique et culturelle et la survie de chaque langue et culture. Les institutions doivent prendre des engagements et assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la diversité linguistique et la coexistence entre les langues.

Les différences entre les langues et les cultures ne doivent pas créer d'obstacles artificiels, qu'ils soient manifestes ou cachés, à une coopération raisonnable et fructueuse entre les nations. Cette coopération doit être basée sur le traitement égal de toutes les parties et ne doit être guidée par aucun préjugé culturel ou linguistique.

La protection de la diversité linguistique et culturelle doit comprendre sa promotion et son soutien dans le cyberspace à travers le renforcement des possibilités numériques pour toutes les langues.

Compte tenu de tout ce qui précède et en référence :

- aux documents finaux de la première et deuxième conférence internationale sur la « Diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace » (Iakoutsk, Fédération de Russie, 2008 et 2011) ainsi que du Forum international de Bamako sur le multilinguisme (Bamako, Mali, 2009), du Premier Symposium international sur le multilinguisme dans le cyberspace (SIMC I - Barcelone, Espagne, 2009), du Deuxième Symposium international sur le multilinguisme dans le cyberspace (SIMC II – Brasilia, Brésil, 2011) et du Troisième Symposium international sur le multilinguisme dans le cyberspace (SIMC III – Paris, France, 2012) ;
- à la Déclaration universelle sur la Diversité culturelle qui énonce que «source d'échange, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre vivant, c'est le patrimoine commun de l'humanité » ;
- à la recommandation de l'UNESCO concernant la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace ;
- aux documents-clés du Sommet mondial sur la Société de l'information (Genève, 2003 et Tunis, 2005) et de la Vision pour le SMSI après 2015 (SMSI+10, Genève, 2014) qui mettent l'accent sur l'importance de la préservation de la diversité culturelle et linguistique et suggèrent une série de mesures afin d'atteindre cet objectif.

La Conférence adopte les recommandations suivantes :

Cadre général

Les autorités locales, régionales et centrales doivent jouer un rôle plus large et plus significatif dans la préservation, le développement et le soutien aux langues indigènes locales et à leurs cultures en leur octroyant, notamment, des ressources pour le développement d'outils numériques comme pour la promotion de l'éducation et de l'alphabétisation afin que ces langues puissent être présentes dans le cyberspace.

Les institutions gouvernementales, à tous les niveaux, doivent constituer des communautés professionnelles et déployer les ressources et les instruments nécessaires (formations, cours universitaires, programmes d'éducation, formation des professeurs et des formateurs, séminaires, recherches, etc.) afin de renforcer la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, puisque la vitalité numérique de la langue ne peut être durable que quand cette langue est parlée et enseignée. Les générations nées depuis l'avènement de l'ère numérique ne doivent pas être abandonnées dans l'espace numérique. Elles appartiennent à la communauté de la communication mondiale qui est connectée en permanence. Elles créent leurs propres formes de langue pour échanger des messages textuels, instantanés et multimédias, qui constituent un héritage complémentaire pour les nouvelles générations.

Ceci peut être fait à l'aide du milieu académique et des experts qui apportent leur expérience et identifient les meilleures pratiques en termes de politiques linguistiques qui non seulement encouragent le développement de toutes les langues et les mettent sur un pied d'égalité, mais stimulent également le dialogue entre des langues qui coexistent sur des territoires spécifiques.

Le développement des technologies de traitement du langage humain (compréhension de textes, réponses aux questions, recherche d'informations, reconnaissance de la parole, synthèse vocale, traduction et interprétation automatiques et autres) constitue un pas décisif vers la garantie de chances numériques égales pour toutes les langues. Les téléphones portables, le chat sur Internet, l'interaction sur les médias sociaux doivent faire partie de toutes les définitions de la vitalité numérique et de l'usage des langues minoritaires.

Toutes les institutions, organisations, associations et même individus impliqués dans le développement, la structuration ou la promotion des langues, doivent mettre au point des projets de coopération afin de soutenir les langues qui sont moins parlées, tout en prêtant une attention particulière à :

- l'élaboration de terminologies basées sur la culture ;
- la production et la diffusion de matériaux écrits et de documents numériques dans ces langues.

La numérisation et transmission du patrimoine linguistique suppose aussi l'existence de communautés numériques locales (pas seulement de matériaux à lire). Il faut octroyer des micro-bourses aux petites communautés (littéraires, théâtrales, tout ce qui rassemble les gens) pour qu'elles puissent documenter ce qu'elles font dans leur langue maternelle.

Il faut poursuivre l'examen :

- de tous les facteurs nécessaires pour soutenir la diversité linguistique ;
- du lien entre la vitalité numérique et la vitalité de la langue parlée ;
- de l'impact du silence numérique sur la langue parlée.

La mise au point des politiques linguistiques doit englober les langues officielles, les langues nationales et régionales et aussi les langues des migrants, puisque c'est le seul moyen de garantir que tous les citoyens puissent être reconnus de manière égalitaire à travers la reconnaissance de la pluralité de leurs langues, sans tenir compte de leur statut légal sur tel ou tel territoire.

La gestion de la diversité des communautés favorise la représentation effective des minorités linguistiques afin de promouvoir un développement stable et durable.

Les corpus, sources de vitalité de la linguistique computationnelle moderne, ne doivent pas être englués dans le droit d'auteur. Cette exception aux fins de la recherche doit être inscrite dans le cadre législatif. De plus, les projets nationaux doivent faire en sorte qu'on puisse non seulement rechercher ces corpus, mais aussi les télécharger en utilisant la méthode ROAMing (*randomize, omit, anonymize, mix*). La garantie du libre accès au matériel collecté doit être une pré-condition du financement.

Un des aspects significatifs de la diversité linguistique est la diversité linguistique dans la production scientifique. La littérature "grise" suppose naturellement une plus grande diversité linguistique dans la production scientifique, notamment dans les pays en voie de développement et les pays les moins développés. La promotion de la littérature "grise" peut assurer la diversité linguistique dans la production des connaissances. Il faut déployer des efforts pour attirer davantage l'intérêt des cercles académiques sur la littérature "grise" et reconnaître la fonction de production de connaissances alternatives qu'elle représente.

Le mouvement du libre accès rend les publications scientifiques accessibles librement et attache une importance accrue à la diversité linguistique ce qui promeut et facilite la production de connaissances en plusieurs langues, et en particulier les connaissances nécessaires à la survie.

Toutes les traductions des travaux financés à l'aide de fonds publics doivent être accessibles sous licence libre pour que chacun puisse les utiliser et les réutiliser sans aucune restriction complémentaire liée au droit d'auteur. Ceci doit s'appliquer tant aux travaux tombés dans le domaine public qu'aux travaux encore soumis au droit d'auteur de façon à ce qu'ils puissent être utilisés immédiatement après l'expiration du droit d'auteur sur le texte original. Des amendements devraient être apportés aux mécanismes de droit d'auteur nationaux et internationaux pour permettre tous les types d'usage du patrimoine culturel mondial à des buts éducatifs, scientifiques et non-commerciaux.

Afin de promouvoir une adoption large et positive de la notion de diversité linguistique et un climat culturel favorable qui est la pré-condition à son épanouissement, il faut mettre au point des instruments d'éducation et d'information permettant d'apporter une information correcte à toute la société et d'éduquer les nouvelles générations sur les valeurs du multilinguisme.

Des efforts doivent être fournis en vue de :

- soutenir, encourager et aider la documentation, la protection et la promotion des langues régionales, minoritaires et celles qui sont en danger ;
- réunir les spécialistes de régions spécifiques du monde et les membres des communautés linguistiques en danger dans ces régions.

Il est très important d'assurer la préservation à long terme des enregistrements audio et vidéo qui reflètent la diversité linguistique et culturelle, et en particulier celle des cultures transmises oralement. Ce sont des éléments-clés pour effectuer des études démographiques et anthropologiques. Depuis 60 ans, de riches collections d'enregistrements audio et vidéo ont été rassemblées ce qui a constitué la base de notre connaissance actuelle. Aujourd'hui elles ne peuvent être préservées que par la voie de la numérisation et de la préservation numérique des données elles-mêmes. Pourtant, la disponibilité d'équipements de lecture des bandes magnétiques audio et vidéo se réduit aujourd'hui de manière dramatique, ce qui pourrait arrêter les programmes de numérisation. Il faut prendre des mesures adéquates afin d'empêcher cette perte de documents irremplaçables sur la diversité linguistique et culturelle de l'humanité.

Au niveau politique

1. Tous les acteurs doivent aspirer à faciliter l'émergence de sociétés de la connaissance qui respectent les droits et les valeurs de l'homme fondées sur les quatre principes suivants : promotion de la liberté d'expression dans les médias traditionnels et nouveaux, y compris l'Internet; accès à une éducation de qualité pour tous; respect de la diversité culturelle et linguistique; et accès universel à l'information et à la connaissance, en particulier dans le domaine public ;
2. L'UNESCO, et notamment son programme Information pour tous (PIPT) doit poursuivre, en coopération avec d'autres agences de l'ONU concernées, les ONG et les OGI, les efforts d'élaboration et de promotion des principes et des normes éthiques, juridiques et sociétales pour préserver la diversité linguistique et culturelle dans le monde entier, en particulier dans le cyberspace ;
3. Tous les acteurs doivent encourager les gouvernements à adopter et à mettre en oeuvre des politiques nationales plus efficaces pour l'assistance à la préservation de la diversité linguistique et culturelle ;
4. Tous les acteurs doivent continuer à promouvoir et soutenir la création et la libre diffusion des ressources linguistiques (alphabets, signes diacritiques, ressources linguistiques et phonétiques, Wikipédia, Wiktionnaires et les instruments techniques associés — par exemple, les correcteurs orthographiques, mais plus généralement les systèmes de traitement du langage humain en général, avec une mention spéciale à l'usage des claviers virtuels) qui sont nécessaires pour l'utilisation des langues indigènes et minoritaires dans le cyberspace, tout en garantissant des chances numériques égales à toutes les langues ;
5. L'UNESCO et ses Etats-membres doivent poursuivre la mise au point, avec les OGI et ONG concernées, des politiques de renforcement de la présence (localisation et contenu) de toutes les langues dans le cyberspace, sur la base de la formation au domaine des médias et de l'information, de l'accès aux ressources et de la promotion de la participation, du développement de programmes d'inclusion des connaissances des langues qui ne sont pas présentes sur Internet, de la création d'une série globale et durable d'indicateurs et de la promotion d'une vision réfléchie de la fracture numérique qui intègre la fracture de la langue et du contenu ;
6. Les gouvernements doivent renforcer les plateformes de discussion existantes en impliquant tous les acteurs concernés dans un débat interdisciplinaire continu sur la préservation de la

diversité linguistique dans le contexte des transformations socio-culturelles en cours dans la société de l'information mondialisée et des sociétés de la connaissance ;

7. Tous les acteurs, en particulier ceux des cercles académiques, doivent poursuivre une recherche interdisciplinaire et une étude approfondie des différents défis politiques, sociaux et culturels, en particulier dans le domaine de l'éducation, à l'égard de la préservation de la diversité linguistique ;
8. Tous les acteurs, en particulier les gouvernements, les scientifiques et les experts du milieu académique, doivent mettre au point et renforcer les programmes d'éducation et de sensibilisation, notamment pour la jeunesse, afin de renforcer le respect de la diversité linguistique et culturelle et d'amener une compréhension approfondie du besoin de protéger toutes les langues, en particulier celles qui sont ou deviennent minoritaires.

La Conférence recommande aussi spécifiquement à l'UNESCO et aux autres acteurs concernés au niveau international, régional et national de :

- a. mettre au point et proposer la signature d'un accord international sur la diversité linguistique et culturelle mondiale dans le cyberspace et dans d'autres espaces de communication ;
- b. favoriser la création d'un réseau mondial de centres de compétences pour étudier et promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace et pour échanger les informations sur ce sujet ;
- c. créer un groupe de travail qui comprendrait des représentants de chaque continent pour identifier les politiques linguistiques, et les différentes initiatives et opportunités numériques qui respectent au mieux la réalité linguistique du territoire ;
- d. proposer aux Comités nationaux du PIPT de soutenir l'élaboration de terminologies basées sur la culture et de promouvoir la publication en ligne de l'histoire et d'événements de la vie des peuples indigènes et des minorités, des données brutes (journaux, livres, émissions télévisuelles et radiophoniques, vidéos etc.) ainsi que la production et la distribution de corpus annotés, lexiques, dictionnaires, convertisseurs graphème-phonème, corpus parallèles etc., qui permettront de développer des technologies de la langue ;
- e. proposer aux Comités nationaux du PIPT d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures spécifiques qui visent à dynamiser la collecte participative pour traiter le problème de la numérisation du contenu des langues autochtones et minorisées ;
- f. souligner le rôle d'une formation littéraire plus large pour transférer l'héritage numérique d'une langue (activer la chaîne de l'alphabétisation) ;
- g. conduire des études comparatives sur les politiques nationales de soutien aux langues, y compris la préservation et le développement des langues dans le cyberspace ;
- h. mener une veille sur l'état de l'art dans le domaine des ressources linguistiques et des technologies de traitement, pour toutes les langues ;
- i. créer un centre d'information sur les technologies de la langue qui puisse être utilisé pour identifier et évaluer le développement numérique des langues ;
- j. commencer à examiner (y compris à travers le PIPT) la possibilité d'utiliser le cyberspace en tant que laboratoire de création de traditions écrites pour les langues des minorités et pour celles qui sont en danger ;
- k. poursuivre la mise au point de technologies de la langue pour les langues des minorités qui puissent être facilement adaptées à telle ou telle langue (techniques de localisation plus facile), en particulier au sein des familles linguistiques ;

- l. garantir la disponibilité de technologies linguistiques pour le plus grand nombre de langues grâce à la coopération entre tous les acteurs (Etats-membres et régions, laboratoires de recherche privés et publics, industriels) sous la coordination générale de l'UNESCO ;
- m. élaborer un Index de la diversité numérique des langues dans une région donnée afin d'évaluer le type d'intervention nécessaire pour garantir des chances numériques égales à toutes les langues ;
- n. proposer aux universités de tous les pays de soumettre leurs propositions de projets aux institutions internationales (telles que les Chaires UNESCO et UNITWIN) afin de promouvoir le multilinguisme et la diversité culturelle dans le cyberspace ;
- o. soutenir la documentation des langues en danger dans leurs régions et faire un inventaire des matériaux existants ;
- p. lancer le travail de modernisation de l'Atlas des langues du monde, déjà existant, en utilisant les avantages des TIC modernes ;
- q. organiser des opérations de collecte de fonds et chercher des sponsors potentiels pour les activités dans ce domaine.

Un Observatoire virtuel du multilinguisme et de la diversité numérique des langues (qui fera, probablement, partie de l'Observatoire du PIPT de la société d'information) doit être créé afin de :

- 1. accumuler des données fiables et à jour sur la présence des langues du monde sur Internet, sur la disponibilité de technologies de traitement des langues et sur les conditions d'infrastructure nécessaires à la présence des langues dans le monde numérique ;
- 2. accumuler des publications sur les projets du milieu académique et de la société civile concernant le multilinguisme dans le monde numérique ;
- 3. mener un suivi étroit des politiques linguistiques existantes qui respectent au mieux la réalité linguistique des territoires et des efforts et initiatives entrepris dans le monde entier afin de soutenir le multilinguisme, en ligne ou non ;
- 4. aider à identifier les meilleures pratiques mises au point sur chaque continent ;
- 5. souligner ce qui fonctionne le mieux dans chaque aire géographique et évaluer l'échelle sur laquelle la diversité linguistique est reflétée numériquement ;
- 6. faire une liste des chercheurs qui travaillent dans ce domaine et celui des champs de la connaissance.

Enfin, la Conférence appelle l'UNESCO et les autres acteurs concernés au niveau international, régional et national à lancer le processus de préparation d'un Sommet mondial sur le multilinguisme, crucial pour la préservation et le développement des langues et cultures du monde dans une époque de mondialisation galopante.

Ce document a été le fruit d'un processus collaboratif incluant la participation de représentants des pays suivants: Albanie, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Biélorussie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizstan, Lettonie, Macédoine, Moldavie, Nigéria, Oman, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République Centrafricaine, République Dominicaine, République de Corée, République des Maldives, République Tchèque, Rwanda, Slovaquie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Togo, Turquie.